F.L. 14 4

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DU COMITE DE SALUT PUBLIC,

PAR BARÈRE,

Sur la conſpiration ourdie contre la repréſentation nationale, par Robeſpierre, Couthon, St.-Juſt, Lebas & leurs complices.

Séance du 9 thermidor, l'an deuxième de la République françaiſe une & indiviſible.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 14064

CITOYENS,

Un de mes collègues, revenant de l'armée du Nord, a rapporté au comité qu'un officier ennemi, fait priſonnier dans la dernière action qui nous a donné la Belgique, lui a dit: *Tous vos ſuccès ne ſont rien; nous n'en eſpérons pas*

THE NEWBERRY LIBRARY

moins traiter de la paix avec un parti, quel qu'il soit, avec une fraction de la Convention, & de changer bientôt de gouvernement.

Saint-Juſt nous a rapporté comme inſtruction ces nouvelles. Ne reçoivent-elles pas aujourd'hui leur application?

Ce moment prédit par l'officier autrichien, ne ſeroit-il pas venu pour le parti de l'étranger, & pour les ennemis de l'intérieur, ſi vous n'aviez pris des meſures vigoureuſes?

Les deux comités ne peuvent plus ſe diſſimuler cette vérité : le gouvernement eſt attaqué; pluſieurs de ſes membres ſont couverts d'improbation & d'injures; ſes relations ſont arrêtées; la confiance publique eſt ſuſpendue, & l'on a fait le procès à ceux qui font le procès à la tyrannie.

On parle de la perſécution des patriotes : mais les comités n'ont-ils pas auſſi à réclamer contre la même oppreſſion? & depuis quelques jours on ameute de tous côtés les citoyens, on les égare contre le gouvernement révolutionnaire. Les Anglais, les Autrichiens veulent-ils autre choſe?

On cherche à produire des mouvemens dans le peuple; on cherche à ſaiſir le pouvoir national au milieu d'une criſe préparée; & l'on ſait que tout État libre où les grandes criſes n'ont pas été prévues, eſt à chaque orage en danger de périr.

Il n'y a que vous, citoyens, qui de ces criſes mêmes avez ſu tirer un nouveau moyen de maintenir le gouvernement révolutionnaire : la même occaſion s'eſt préſentée aujourd'hui à votre courage civique; & vous l'avez ſaiſie. Vous ne pouvez en douter : ſans les comités réunis, il y a long-temps que le gouvernement révolutionnaire & la République ſeroient bouleverſés.

Jetez les yeux ſur ce qui s'eſt paſſé depuis dix-huit mois. Sans la centralité du gouvernement, la France étoit ſubjuguée par les rois, la liberté étoit pour jamais anéantie, & les vrais patriotes égorgés.

Qui voudroit donc ôter à la République la reſſource & les

institutions qui l'ont sauvée tant de fois ? Et ceux qui font des efforts contre ces institutions, ne sont-ils pas les ennemis du peuple ? Eh ! qu'on ne pense pas qu'après avoir renversé quelques patriotes ardens & purs, quelques hommes puissent régir les affaires publiques : ce n'est pas par des discours préparés qu'on gouverne ; ce n'est pas par des plaintes perpétuelles qu'on bâtit une République.

Les comités sont le bouclier, l'asyle, le sanctuaire du gouvernement central, du gouvernement unique, du gouvernement révolutionnaire ; tant qu'ils subsisteront, il est impossible que la royauté se relève, que l'aristocratie respire, que le crime domine, que la République ne soit pas triomphante. On veut détruire tous ceux qui ont de l'énergie ou des lumières ; on veut anéantir tout ce qui est pur & vrai républicain ; & ces propos sont sortis, non pas du tribunal révolutionnaire, qui est une institution nécessaire, mais de quelques membres de ce tribunal, sur les crimes & les projets desquels vous devez prononcer aujourd'hui.

Il faut se prononcer sur plusieurs individus qui exercent des fonctions importantes. Il n'y a que les entreprises violentes qui mettent dans la nécessité de vous dévoiler tant de vérités, parce qu'alors le gouvernement n'a plus d'autre secret que celui de sauver la République ; & ce secret appartient au peuple. La forme établie dans le tribunal se trouve altérée, l'activité du gouvernement est suspendue, la liberté des citoyens est compromise, la sûreté publique est attaquée, l'opinion est ébranlée. Des gouvernans uniques & des peuples libres sont deux antipodes, des contraires absolus ; des réputations énormes & des hommes égaux ne peuvent long-temps exister en commun ; des inquiétudes factices & des travaux réels ne marchent point ensemble. Il faut aimer modestement la patrie pour elle & non pas pour nous.

En attendant que les deux comités réfutent avec autant de lumière que d'énergie les faits qui les concernent dans le discours de Robespierre, ils ont examiné les mesures que la tranquillité publique réclame dans les circonstances où des passions personnelles les ont jetés. Ils ont d'abord porté leurs regards sur les moyens que l'aristocratie, joyeuse des événe-

mens actuels, peut employer dans Paris : cette ariſtocratie, que tous nos efforts ſemblent ne pouvoir éteindre, & qui ſe cache dans la boue quand elle n'eſt pas dans le ſang; l'ariſtocratie a fermenté depuis hier avec une activité qui ne reſſemble qu'aux mouvemens contre-révolutionnaires. Qui a donc voulu relever ſes eſpérances parricides ?

Sur qui peut-elle porter ſes moyens ? ſur quelque noble placé dans la force publique, ſur quelque Hébertiſte impuni, ſur quelque contre-révolutionnaire militaire. Oui, citoyens, vous avez preſſenti leurs reſſources, & vous venez de les leur ravir; vous venez d'en faire juſtice, de ces militaires ambitieux.

Les comités ſe ſont demandé pourquoi il exiſtoit encore, au milieu de Paris, un régime militaire ſemblable à celui qui exiſtoit du temps des rois; pourquoi tous ces commandans perpétuels avec état-major d'une force armée immenſe. Le régime populaire de la garde nationale avoit établi des chefs de légion commandant chacun à ſon tour. Les comités ont penſé qu'il falloit reſtituer à la garde nationale ſon organiſation démocratique; en conſéquence ils propoſent de décréter la ſuppreſſion du commandant général, & que chaque chef de légion commandera à ſon tour.

Le maire de Paris & l'agent national de la commune doivent dans ce moment remplir leur devoir, leur fidélité & leur dette envers le peuple; c'eſt à eux de répondre ſur leur tête de la ſûreté des repréſentans du peuple & des troubles que des partis ariſtocratiques voudroient ſuſciter, toutes les fois qu'ils apperçoivent quelqu'altération dans l'eſprit de la Convention nationale.

Les comités ont penſé que dans l'état actuel où ſe trouve l'opinion publique, & dans la criſe où nous ſommes, il étoit néceſſaire d'adreſſer une proclamation au citoyens : dans un pays libre, il ſuffit de quelques traits de lumière, & auſſitôt la raiſon du peuple s'en ſaiſit, défend ſes véritables défenſeurs & ſoutient ſes droits.

DÉCRET.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport des comités de salut public & de sûreté générale, décrète :

ARTICLE PREMIER.

Tous grades supérieurs à celui de chef de légion, sont supprimés.

La garde nationale reprendra sa première organisation : en conséquence chaque chef de légion commandera à son tour.

II.

Le maire de Paris, l'agent national & celui qui sera en tour de commander la garde nationale, veilleront à la sûreté de la représentation nationale ; ils répondent sur leur tête de tous les troubles qui pourroient survenir à Paris.

Le présent décret sera envoyé sur-le-champ au maire de Paris.

PROCLAMATION.

CITOYENS,

Au milieu des victoires les plus signalées, un danger nouveau menace la République : il est d'autant plus grand, que l'opinion est ébranlée, & qu'une partie des Citoyens se laisse conduire au précipice par l'ascendant de quelques réputations.

Les travaux de la Convention sont stériles, le courage des armées devient nul, si les Citoyens français mettent en balance quelques hommes & la Patrie.

Des passions personnelles ont usurpé la place du bien public ; quelques chefs de la force armée sembloient menacer l'autorité nationale.

Le Gouvernement révolutionnaire, objet de la haine des

ennemis de la France, eſt attaqué au milieu de nous ; les formes du pouvoir républicain touchent à leur ruine ; le deſpotiſme oſe renaître, l'ariſtocratie ſemble triompher, & les royaliſtes ſont prêts à reparoître.

Citoyens, voulez-vous perdre en un jour ſix années de révolution, de ſacrifices & de courage ? voulez-vous revenir ſous le joug que vous avez briſé ? Non, ſans doute. La Convention nationale ne ceſſera pas un inſtant de veiller aux droits de la liberté publique. Elle invite donc les citoyens de Paris à l'aider de leur réunion, de leurs lumières, de leur patriotiſme ; pour la conſervation du dépôt précieux que le Peuple français lui a confié. Qu'ils veillent principalement ſur l'autorité militaire, toujours ambitieuſe, & ſouvent uſurpatrice. La liberté n'eſt rien dans les pays où le militaire commande au civil.

Si vous ne vous ralliez à la Repréſentation nationale, les Autorités conſtituées ſont ſans ſubordination & les Armées ſans direction ; les victoires deviennent un fléau, & le Peuple français eſt livré à toutes les fureurs des diviſions inteſtines & à toutes les vengeances des tyrans. Entendez la voix de la Patrie, au lieu de mêler vos cris à ceux des ambitieux malveillans, des ariſtocrates & des ennemis du Peuple ; & la Patrie ſera encore une fois ſauvée.

DECRETS.

La Convention nationale décrète que la préſente Proclamation ſera imprimée ſur-le-champ, adreſſée à toutes les Sections de Paris, à toutes les Communes & aux Armées de la République.

La Convention nationale décrète que Maximilien Robeſpierre, l'un de ſes membres, ſera ſur-le-champ mis en état d'arreſtation.

La Convention nationale décrète que Robeſpierre le jeune, l'un de ſes membres, ſera ſur-le-champ mis en état d'arreſtation.

La Convention nationale décrète que Saint-Juſt, Couthon & Lebas, trois de ſes membres, ſeront ſur-le-champ mis en état d'arreſtation.

La Convention nationale décrète que Dumas, préſident du tribunal révolutionnaire; Henriot, Boulanger, Lavalette, Dufrèſe, chefs de la garde nationale de Paris, ainſi que les adjudans-généraux & aides-de-camp de Henriot; & d'Aubigny, ci-devant adjoint du miniſtre de la guerre; & Proſper Sijas, adjoint à la commiſſion du mouvement & de l'organiſation de l'armée de terre, ſeront mis ſur-le-champ en état d'arreſtation.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.